



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du douze septembre 2025, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL

Absents :

Excusés : Ludovic GOY,

Pouvoirs : Ludovic GOY pouvoir à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Marilyne POYARD

Quorum : 9

16 présents – 17 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2025
- **Délibération :** Acquisition de la parcelle C 1288 – Zone Artisanale de Bel Air
- **Délibération :** Régularisation foncière - Echange de terrain - parcelles D 1221 et D1215
- **Délibération :** Engagement d'une procédure de déclassement de voie
- **Délibération :** Avenant au marché public de travaux concernant la Maison d'Assistantes Maternelles
- **Délibération :** Convention de fourrière animale avec la SPA 2026-2027
- **Délibération :** Présentation du RPQS de l'eau potable de 2024 (SIEMLY)
- Décisions du Maire

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 17 juillet 2025 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ Marilyne POYARD est nommée secrétaire de séance

N°2025-46 : Exercice du droit de priorité – Acquisition d'une parcelle de terrain sur la Zone artisanale de Bel Air – Parcelle C 1288

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier informant que l'Etat, représenté par l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués (AGRASC), envisage de céder la parcelle C 1288, située sur la ZA Bel Air.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19/04/2025 souhaitant acquérir cette parcelle directement au propriétaire. Le propriétaire, depuis, n'a plus la faculté de vendre ce bien.

La CCMDL, puisque les zones artisanales sont dorénavant une compétence communautaire, a été interrogée et a confirmé la possibilité de cette acquisition par la Commune.

Il est précisé que des frais seront à rajouter pour remettre le terrain en l'état avant la vente. Il est possible de séparer cette parcelle en 2 lots.

L'intérêt est d'acquérir cette parcelle pour avoir une certaine main mise sur la vente.

La Commune dispose d'un délai de 2 mois, à réception de ce courrier, afin d'exercer son droit de priorité et de se porter acquéreur.

Monsieur le Maire rappelle les échanges ayant déjà eu lieu durant le mandat, concernant l'intérêt de la Commune à acquérir cette parcelle.

Compte tenu de l'historique et de l'intérêt pour la Commune d'acquérir ce terrain, Monsieur le Maire propose une acquisition pour un montant de 50 000 €.

Approuvé à l'unanimité

N°2025-47 : Echanges de terrain entre les parcelles D 1221 et D 1215

Monsieur le Maire fait part d'une situation à régulariser concernant un chemin rural au lieu dit La Rivoire. Des accords oraux avaient validés à l'époque pour la construction d'un bâtiment et le déplacement d'un chemin rural.

Suite à l'élaboration d'un document d'arpentage par un géomètre, il convient de procéder à l'échange de terrain afin d'officialiser l'emplacement du chemin.

Monsieur le Maire propose de valider l'échange :

- Acquisition de la parcelle D1221 pour une contenance 3 a 60 ca
- Cession de la parcelle D 1215 pour une superficie de 2 a 37 ca

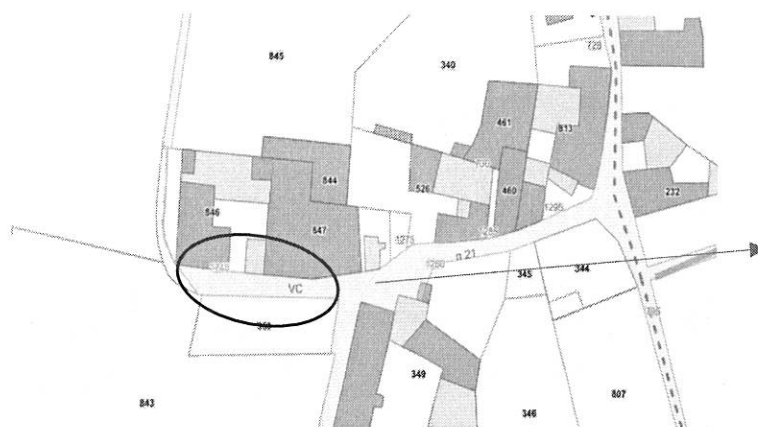
Monsieur le Maire précise que tous les frais engendrés (géomètre, notaire, ...) seront à la charge des bénéficiaires.

Approuvé à l'unanimité

N°2025-48 : Engagement procédure de déclassement d'une voie communale

Monsieur le Maire informe de la demande de M Guillaume Lazerges, qui propose d'acquérir une partie de la voie communale n°21, passant devant chez lui, afin de leur permettre d'accéder à leur domicile.

Ce chemin passant devant leur habitation n'est pas emprunté publiquement. Il n'y a pas de préjudice pour la circulation publique car ce chemin s'arrête devant son domicile sans d'autre accès public.



Partie du chemin concernée

Après échanges, il est proposé d'accepter la demande, sous réserve que l'acquéreur prenne en charge tous les frais liés à la procédure (enquête publique, commissaire enquêteur, frais de géomètre, notaire, ...).

Les modifications des réseaux existants, présents sur cette partie de chemin, qui pourraient être sollicités par le futur acquéreur seront à sa charge.

L'enquête publique nécessaire sera rattachée à la procédure déjà validée lors de la dernière séance.

Franck ESSERTEL, pouvant être considéré comme intéressé, ne prend pas part au vote.

Approuvé 13 voix Pour, 1 voix Contre, 2 Abstention (16 voix)

N°2025- 49 : Approbation avenants au marché public de travaux concernant la Maison d'assistants maternels (MAM)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-52 autorisant le lancement du marché public pour la construction de la maison d'assistants maternels, ainsi que la délibération n°2023-32 du 25 mai 2023 attribuant les lots aux titulaires du marché.

Monsieur le Maire présente donc un nouvel avenant à approuver par délibération :

Lot	Nom du titulaire	Montant HT base du marché	Montant HT avenant
1- Terrassement – VRD – Abords	SAS FONT TP MARTINAUD	38 89.37 €	-5 110,40 €

Monsieur le Maire propose de valider cet avenant en moins-value, expliqué par un raccordement groupé pour les télécoms, ainsi que le changement d'aménagement qui a engendré la plantation d'une haie en moins.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2025- 50 : Convention de fourrière animale avec la SPA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Larajasse signe une convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) :

La commune ne disposant pas de fourrière communale, elle confie à la SPA de Lyon et Sud Est, le soin d'accueillir et de garder les animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, capturés par les services de la Mairie.

Pour continuer à bénéficier de ces services en 2026 et 2027, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention avec la SPA qui fixe notamment la participation de la commune à 0,60 € par habitant et par an.

Monsieur le Maire invite à délibérer.

Approuvé 15 voix Pour, 2 voix Contre, 0 Abstention

N°2025- 51 : Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2024 (RPQS)

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024, compétence déléguée au syndicat des eaux depuis 1948

Jean Marc BRUYAS fait un compte rendu du rapport qui a été transmis en amont de la réunion à chaque conseiller.

Le délégataire actuel est Suez.

Le SIEMLY regroupe 75 communes, 80 000 habitants, 37 000 abonnés dont 835 sur Larajasse.

Le syndicat vend l'eau mais ne gère pas la distribution. La consommation annuelle est de 5 millions, alors qu'il y a une capacité de 13 millions, ce qui est donc rassurant.

2 nouvelles redevances : 1 sur la consommation (0,33 par m3) et 1 autre sur la performance des réseaux.

Tarif de l'eau : pour une consommation de 120 m3 (ce qui équivaut à une famille de 4 personnes), le cout est de 485 € à l'année, soit 4.04 € /m3. Si on ramène au jour, cela représente un cout de 1.33 € !

Le rendement du réseau augmente à 74% (70% en 2023). La télérelève est installé sur 2/3 des installations.

L'endettement est à hauteur de 153 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport et des éléments apportés par la présentation, n'émet aucune remarque particulière et prend acte de la présentation du RPQS d'eau potable pour l'année 2024.

Monsieur le Maire invite à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

Date	Objet	Fournisseur / demandeur / intéressé	Montant HT
4° : marchés publics inférieur à 90 000 € HT faisant objet d'un contrat			
08/07/2025	Travaux épicerie - sanitaire	THIZY Christophe	957,45 €
08/07/2025	Travaux appartement épicerie - salle de bain	THIZY Christophe	3 819,00 €
08/07/2025	Travaux épicerie - platerie sanitaire	MARTIN	750,00 €
08/07/2025	Travaux appartement épicerie	MARTIN	7 994,00 €
17/07/2025	Structures + banderole pour inauguration	ATELIER GRAPHIC	1 607,00 €
24/07/2025	Recherche fuites et réparation toiture pôle animation	SES Etancheite	1 282,00 €
24/07/2025	Cuisine résidence Séniors	LD Menuiserie	5 395,20 €
24/07/2025	Travaux appartement épicerie	LD Menuiserie	13 353,60 €
29/07/2025	Remplacement plaques plafond Pôle animation suite dégats des eaux	SAS Noca	824,00 €
04/08/2025	Remplacement des APS thermofusible (préconisation rapport maintenance)	SIA	1 525,00 €
28/08/2025	Travaux électricité appartement épicerie	Lumelec	4 665,00 €
02/09/2025	Travaux local commerce épicerie	LD Menuiserie	1 032,00 €
02/09/2025	Recherches fuites pôle animation	SES Etanchéité	1 282,00 €
08/09/2025	Réfection sol pôle animation	SORREBA	1 825,00 €
08/09/2025	remplacement défibrillateur	D3i	1 980,00 €
12/09/2025	Traçage des 3 terrains sport pôle animation	RAS	3 700,00 €
5° : louage de chose < 12 ans			
01/09/2025	location appartement soleil couchant	M Lavenir	
01/08/2025	Avenant location épicerie - changement propriétaire	M Maninno	
6° : contrats assurance et indemnités sinistre			
26/08/2025	Remboursement sinistre vandalisme WC Aubépin	GROUPAMA	660,68 €
25/08/2025	Assurance tracteurs de prêt	GROUPAMA	
03/09/2025	Remboursement bris glace	GROUPAMA	605,94 €
8° : délivrance et reprise de concessions cimetières			
20/08/2025	Concession cimetière Aubépin	LB	120,00 €
14° : reprise d'alignement document urbanisme			
31/07/2025	Alignement Route des Balcons de la Coise		
15° : droits préemptifs terrain			
17/06/2025	Les Terres de Derrière	SAFER	pas de préemption
19/06/2025	chemin de la Broa	SAFER	pas de préemption
27/06/2025	montée des Eglantines	Maître Bruno THIOILLIER	pas de préemption
09/07/2025	487 route de la Rivoire	SAFER	pas de préemption
15/07/2025	5 rue d'Harcourt	Maître Chantal COTTE	pas de préemption
24/07/2025	15 allée des Pensées	TERRANOTA	pas de préemption
29/07/2025	2490 route de Saint Appolinaire	SAFER	pas de préemption

⇒ **Commissions communales - Points divers.**

- Commission voirie : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - L'enrobé du Chemin du Minet est terminé. Le chantier des voiries est terminé pour les travaux prévus sur 2025
- Inauguration fin aout :
 - Beau temps, du monde présent
 - Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont aidé à préparer, à ranger et qui étaient présents.
 - Belle sonorisation, qui était indispensable.
 - Les panneaux photos des différents chantiers était une très belle idée. Ils seront mis dans l'entrée de la Mairie puis de la Villa Mary.
- Commission économie :
 - Epicerie : les nouveaux gérants ont bien démarré, ils sont satisfaits de leur début. La distribution des journaux démarrera début octobre, pour le gaz, ils sont en attente de la signature du contrat.
 - Une nouvelle orthophoniste devra s'installer mi-novembre
 - Marché de la création : complet pour les exposants. Recherche de bénévoles pour installer la veille. Stan FONT s'occupe de la soupe aux choux ; Ninon DOREY du repas de midi avec cette année une prévente. ; Chez Priss sera à l'extérieur avec le snack. La buvette tenue par le CCAS.

- Marilyn POYARD :
 - Plus d'éclairage sur Lamure le matin et le soir. A voir s'il s'agit d'un problème de disjoncteur ou normal.
 - Toujours même problème d'un véhicule garé sur le trottoir au carrefour, malgré un mot mis sur le véhicule. Ce stationnement est dangereux et gêne à la circulation.
 - Un chien méchant est en liberté sur Lamure
- Yann MALEYSSON :
 - Où en est le PC de la CUMA ? : Réponse : un PC modificatif a été déposé pour un bâtiment plus petit.
 - Avancement des terrains en vente à l'Aubépin ? : Réponse : un permis d'aménager a été déposé, mais pas d'autre avancement.
- Virginie BONNIER :
 - Signale un véhicule sur le parking de l'Aubépin qui ne bouge pas
 - Informe d'une pétition sur l'Aubépin concernant la vitesse dans le bourg, malgré les travaux d'aménagement. Réponse : Ce courrier a effectivement été reçu en Mairie. Ils contestent les aménagements faits, qui seraient peu efficace sur la vitesse. Une réponse sera apportée. Afin de vérifier, il a été demandé aux services du Département de mettre en place un comptage des véhicules et un radar de vitesse.
- Pierre CORDIER :
 - Demande pour la société de chasse : Suite à l'augmentation de gibier géré par la société et pour répondre aux normes sanitaires, le local devient trop petit. Un projet d'agrandissement est envisagé. Plusieurs possibilités sont à étudier.
La commission bâtiment se déplacera sur place pour donner son avis. Il faudra aussi anticiper la prise en charge financière de ces travaux.
- Commission finances : Compte rendu par Gilles BROSSARD
 - Compte rendu de la dernière commission finances a été diffusé à tous les conseillers. La situation est assez bonne.
 - Une prospective a été faite pour la fin d'année
- Patrick CHILLET :
 - Stade de foot : travaux aux vestiaires en cours.
 - Réparation de la fissure salle des sports sur le sol prévue prochaine semaine.
- Commission tourisme : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Les dessins pour les tables d'orientation sont faits. Il faut maintenant placer les lieux qui devront apparaître sur la table d'orientation.
- Commission culture : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - 21/09 : journée du patrimoine à la Salette : Casse-croute avec les bénévoles + mise en scène de l'histoire de la chapelle + Concert gospel en fin d'après midi
- Commission bâtiments : Compte rendu par Jean Marc BRUYAS
 - Résidence seniors/Maison Grange : réception définitive mercredi 24/09
 - La fuite a été localisée au pôle d'animation
 - Appartement de l'épicerie : les travaux ont commencé. La cloison a été tombée, électricité en cours
 - Porte villa Mary : ne fonctionne plus. Il faut changer la carte mère.

- Aménagement entrée de Lamure : plusieurs modifications ont été demandées par le Département et le Sytral. En attente de leurs accords pour faire chiffrer les aménagements retenus.
- Commission école : Compte rendu par Claude GOY
 - 106 élèves sur les 2 écoles. Effectif en baisse des 2 écoles. Moins d'enfants à la cantine, environ 65 enfants. Une nouvelle organisation, testée en fin d'année scolaire, est poursuivie : roulement d'entrée des enfants. Les + petits d'abord, puis les plus grands à tour de rôle.
 - Réaménagement des placards sous le préau pour un meilleur rangement.
 - Mise en place de nouveaux jeux pendant le temps garderie (caisses de jeux)
- Transports scolaires : Compte rendu par Claude GOY
 - De gros problèmes ont été relevés à la rentrée sur Larajasse et l'Aubépin : manque de place dans les bus, donc le car, soit ne s'arrête pas, soit laisse les enfants sur un autre arrêt pour attendre un autre bus qui n'arrive pas toujours ou en retard. Après de nombreux échanges avec les différents services concernés, une solution a été trouvée avec un car supplémentaire.
- Secrétariat de Mairie :
 - Horaires exceptionnels du secrétariat pendant 2 semaines
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
 - Demande de validation des devis pour des city stade de Lamure et de l'Aubépin : à ce jour, pas de réponse sur les demandes de subventions faites auprès du Département. Après échanges : les finances sont satisfaisantes, c'est un besoin pour les enfants et un projet de mandat qui n'a pas encore été réalisé. Monsieur le Maire demande un vote de principe (Marilyne POYARD ne prend pas part au vote) : à l'unanimité (16 voix) pour valider la signature des devis sans avoir la réponse aux demandes de subventions.
 - Signature de la vente avec ARB pour le projet des Lauriers : le 21/10/2025
 - Un nouveau défibrillateur sera installé le 22/09/25
 - Quelques problèmes de fibre sur certains secteurs de la Commune. En cours de discussion avec Orange et les propriétaires refusant l'accès à leurs terrains
 - Chapelle de la Salette : Signale que le terrain est borné pour définir les limites avec le voisin. La parcelle pourrait être agrandie, le voisin mitoyen étant ouvert à la discussion.
 - Repas du CCAS : le 07/10 – sera l'occasion de fêter les 60 ans du CCAS. Les anciens membres sont conviés à ce repas.
 - Changement de date du conseil d'octobre : le 09/10/25
 - Info des dates des élections municipales les 15 et 22/03/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire

Fabrice BOUCHUT



La secrétaire de séance

Marilyne POYARD



Publié le

